



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D8 - Subvention exceptionnelle à l'Association Vocal'Y

Date de convocation : 25 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Médéric DIRAISON	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 8 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VOCAL'Y

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Vocal'Y est un groupe vocal créé en septembre 2017 par deux angériens passionnés de chant, dont les objectifs sont le plaisir de chanter des chansons françaises, la création d'une chorale à quatre voix et l'animation de la ville.

Cette association, qui compte aujourd'hui une cinquantaine de choristes adultes sous la houlette d'un chef de chœur bénévole, bénéficie tous les mercredis soirs de la mise à disposition gratuite d'une salle au centre associatif des Bénédictines.

Après 7 mois de fonctionnement, un manque de matériel (clavier, sonorisation, partitions, ...) se fait cruellement sentir dans la progression que s'est fixée l'association.

Ne souhaitant pas augmenter le montant de l'adhésion afin que celle-ci ne soit pas un frein dans l'accessibilité au chant ouvert à tous, l'association sollicite de la Ville de Saint-Jean-d'Angély une aide financière à hauteur de 400 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Vocal'Y ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens au titre de l'année 2018.

Les crédits nécessaires sont inscrits ce jour par décision modificative, compte 6574-3302.

Mme Anne DELAUNAY, intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26)**

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20180531-
2018_05_D8-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 4 juin 2018
Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.